



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E145470

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2025

ÉDITÉ LE

09/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 03/09/2024
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 794 945 642 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4002930-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5951204304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5951204304

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/09/2024

Raison sociale : LIONEL PHILIBERT

29 CHEMIN DU ROI
NOGENT
71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE

Téléphone : 03 85 50 99 45

Fax :

Portable : 06 75 26 50 05

Site Internet :

E-mail : lionelphilibert71@gmail.com

Responsabilité légale :

PHILIBERT LIONEL GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/09/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	24/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.